ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 3577

Texte de la question

M Georges Hage attire l'attention de M le garde des sceaux, ministre de la justice, sur le fait que deux ans apres l'assassinat de Malik Oussekine aucune inculpation n'a eu lieu alors que l'on sait la responsabilite des membres de la brigade des « voltigeurs » dans ce drame. D'autre part, alors que des dizaines d'etudiants, de passants ont ete brutalises et, pour certains, restent handicapes, aucune indemnisation n'a eu lieu. Il lui demande comment il peut expliquer une telle lenteur de la justice et les moyens qu'il compte prendre pour y remedier.

Texte de la réponse

Reponse. - Le garde des sceaux peut indiquer a l'honorable parlementaire que des inculpations ont ete prononcees dans le cadre de l'information ouverte au tribunal de grande instance de Paris a la suite de la mort de Malik Oussekine. L'instruction est desormais terminee et le dossier est actuellement soumis a la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris qui rendra prochainement sa decision. S'agissant des autres procedures concernant les etudiants blesses lors des manifestations de decembre 1986 a Paris, l'une d'entre elles a ete cloturee par une ordonnance de non-lieu rendue le 27 septembre 1988 dont la partie civile n'a pas interjete appel. Les autres procedures ont ete jointes sur decision du magistrat instructeur le 18 octobre 1987 et leur instruction se poursuit activement. Le garde des sceaux tient a assurer l'honorable parlementaire que ses services en suivent attentivement les developpements et veillent, dans la limite de leurs attributions, a ce qu'elles ne subissent aucun retard injustifie.

Données clés

Auteur : M. Hage Georges
Circonscription : - Communiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 3577
Rubrique : Justice
Ministère interrogé : justice
Ministère attributaire : justice

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 octobre 1988, page 2794